



Rapport sur l'EPRD 2019

Version n°1 du 31 décembre 2018

Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy

DEPARTEMENT FINANCES

Direction des Finances

Sommaire :

- P. 5 - Le compte de résultat prévisionnel principal (CRPP)
- P. 23 - Le compte de résultat prévisionnel annexe (CRPA) de l'unité de soins de longue durée (USLD)
- P. 25 - Le compte de résultat prévisionnel annexe (CRPA) des écoles et instituts de formation du CHU de Nancy (EICN)
- P. 29 - Le compte de résultat prévisionnel annexe (CRPA) du centre de soins, d'accompagnement et de prévention des addictions (CSAPA)
- P. 32 - Le compte de résultat prévisionnel annexe (CRPA) de la dotation non affectée (DNA)
- P. 34- Le compte de résultat prévisionnel annexe (CRPA) du GHT 7
- P. 36 - Le compte de résultat prévisionnel consolidé & la marge brute
- P. 38 - Le tableau de calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)
- P. 41 - Le tableau de financement prévisionnel (TFP)
- P. 43 - L'EPRD synthétique

Résumé :

Le présent document constitue l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy au titre de l'exercice 2019. Cet EPRD tient compte des mesures inscrites dans le plan de refondation et dans la feuille de route du plan triennal ONDAM, ainsi que des ajustements liés aux dates réelles de réalisation des opérations de restructuration.

En effet, le COPERMO a retenu de nous accompagner sur l'opération projet biologie permettant de rassembler des activités au sein d'un même bâtiment jusqu'ici dispersées sur une vingtaine de sites. Le CHRU de Nancy s'est également engagé dans un plan de refondation de l'établissement permettant de réorganiser de nombreuses activités de façon plus efficiente et davantage tournées vers le patient. Le CHRU s'est inscrit dans les recommandations édictées par le COPERMO et a réalisé des efforts importants traduits par la très nette amélioration des résultats de l'établissement depuis 2016.

Sur le plan capacitaire, le CHRU de Nancy a déjà dépassé la cible de réduction de 260 lits en 2020 fixée par le COPERMO. En effet, 284 lits ont été fermés entre 2014 et 2017 : 101 lits en 2014 et 2015, puis 127 lits en 2016 et 56 en 2017. Sur 2018, 7 lits de néphrologie ont été fermés tandis que l'unité post urgences (UPUP) a vu son capacitaire progresser de 15 lits et l'UHCD pédiatrique de + 3 lits. Par ailleurs, les lits de bronchiolite (12) seront ouverts sur le quota de lits du service de médecine infantile et non pas en sus. Pour l'année 2019 une fermeture de 79 lits est programmée, ainsi que l'ouverture à plein de l'UHCD pédiatrique (+ 4 lits) soit -75 lits au total.

Les restructurations se sont poursuivies en 2018 avec une baisse de l'effectif non médical pour la cinquième année consécutive. Entre 2014 et 2017, plus de 400 postes ont été supprimés dans le cadre du plan de refondation. En 2018, les effets année pleine des réorganisations 2017 et les gains ETP liés aux 65,5 postes supprimés par des réorganisations à périmètre inchangé, complétés par la création de 27,8 postes dans le cadre du développement de nouvelles activités (portefeuille n°6 du Plan de Refondation) permettent d'atteindre un total de 464 ETP supprimés sur la cible de - 572 ETP en 2020 fixée par le COPERMO. Dans le même temps et sur la période 2014-2018, le CHRU aura créé 127 ETP dans le cadre du développement d'activités nouvelles.

Les actions de réorganisation du plan de refondation se heurtent aux contraintes architecturales d'un patrimoine dispersé entre de nombreux sites en partie obsolètes, nécessitant d'importants travaux de mise en sécurité et peu adaptés aux parcours de soins modernes. Le schéma directeur vise à regrouper l'ensemble des activités de MCO sur le site de Brabois autour d'un plateau technique optimisé et dans des locaux rénovés et adaptés aux nouvelles organisations de soins et aux attentes des patients. La mise en œuvre du nouveau schéma directeur immobilier est indispensable pour finaliser le plan de refondation du CHRU de Nancy et générer des économies importantes de fonctionnement liées au retour sur les investissements réalisés.

Pour 2018, le déficit prévisionnel actualisé est de 18,1 M€ contre 19,1 M€ à l'EPRD initial, il est donc relativement proche des prévisions et légèrement inférieur au déficit comptable 2017 qui était de 18,3 M€. Ce résultat prévisionnel 2018 est d'autant plus encourageant qu'il se réalise dans un contexte national difficile. En particulier, les effectifs sont en baisse mais la masse salariale ne diminue pas compte-tenu des mesures nationales salariales génératrices de surcoûts relatives au dégel du point d'indice, au PPCR (Protocole Parcours Carrières Rémunération) et la mise en œuvre du plan d'attractivité médicale.

Pour 2019, le déficit comptable prévisionnel s'établit à 15,2 M€ en intégrant :

- Plus de 7€ d'économies prévues au titre du plan de refondation : actions liées aux restructurations, plan d'action achats et actions sur les prescriptions
- Les mesures nationales 2019 de revalorisation salariale (notamment protocole PPCR)
- Un objectif de recettes d'activité des séjours de + 0,6% incluant un effet tarif à la baisse et un effet case-mix à la hausse, ainsi que plus de 2 M€ de recettes liées à des activités nouvelles
- La prise en compte du profil de réduction des aides COPERMO dans le cadre du projet de regroupement des laboratoires : - 2 M€
- La diminution du financement antérieur impactant la DAF SSR suite à la reprise des prestations de rééducation réalisées par l'IRR : - 1,3 M€
- L'externalisation de l'activité de la blanchisserie liée à la mise en place du GCS blanchisserie en année pleine
- L'internalisation de l'activité de stérilisation qui était assurée par le GCS portant Stérilorr
- La réforme dite de l'article 80 (prise en charge par les établissements de santé des dépenses de transports), entrée en vigueur au 1er octobre 2018

Le compte de résultat prévisionnel principal (CRPP)

1. Les produits du CRPP

Les recettes du compte de résultat prévisionnel principal se composent des produits versés par l'assurance maladie (titre 1), des autres produits de l'activité hospitalière (titre 2) et des autres produits (titre 3).

1.1 – Titre 1 : produits versés par l'assurance maladie

1.1.1 – Produits de la tarification des séjours et des autres prestations (T2A).

► L'évolution des recettes T2A (y/c lamda) est la suivante :

	2016	2017	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018
Recettes T2A	396 407 604 €	396 249 666 €	407 474 148 €

► Séjours (c/73111)

Ces recettes proviennent de la valorisation de l'activité en court séjour (médecine, chirurgie), codée en groupes homogènes de séjours (GHS).

	10/2018	10/2017	écart
Séjours MCO	291 971 120 €	282 697 903 €	9 273 217 €
Activité externe	38 927 402 €	37 948 994 €	978 408 €
Lamda	3 413 922 €	3 960 137 €	-546 215 €
Recettes PMSI versées par l'AM	334 312 444 €	324 607 034 €	9 705 410 €

À fin octobre 2018, les recettes d'activité des séjours sont en hausse par rapport à 2017 : +3% en valorisation, soit une progression supérieure à celle de l'activité en raison de l'optimisation du codage au fil de l'eau. Un travail très important a été fait depuis deux ans sur le codage :

- en interne : mise en place d'une cellule qualité avec un médecin DIM et une TIM dédiés à la qualité du codage, formation des internes, référent clinicien dans les services, formation continue des TIM ;
- en externe avec une société extérieure : ciblage et recodage de dossiers de l'année antérieure, transfert de compétences vers les TIM tout au long de la mission.

Par ailleurs, les recettes lamda liés aux opérations de recodage sur année antérieure s'élèvent à 3.4M€ à fin octobre 2018. Elles sont en baisse par rapport à 2017 en raison de l'amélioration du codage au fil de l'eau.

	Objectif annuel 2018	Réalisé	Valeur 2017
Taux d'exhaustivité	99%	100%	Cible atteinte
Taux d'occupation Médecine	90%	88,5%	TO 87,9% en 2017 Cible presque atteinte
Taux d'occupation Chirurgie	85%	78,1%	TO 76,1% en 2017
IP-DMS	0,95	0,95	0,99 en 2017 Cible atteinte

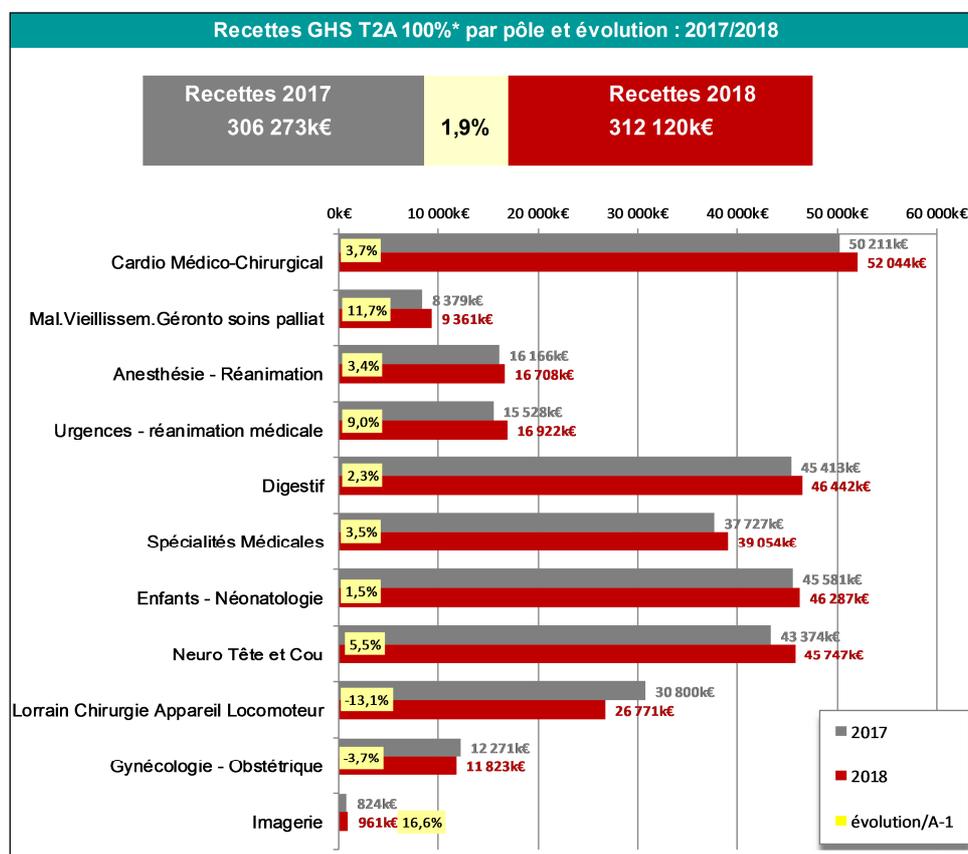
Les objectifs définis dans le cadre du plan triennal ONDAM sont suivis et atteints ou en amélioration et en voie de l'être.

Depuis 2016, l'IP-DMS est en très nette baisse et est désormais conforme à la cible (0.95 à fin octobre). De nombreux services sont très en deçà de 0,95. Il reste des marges de progression en neurochirurgie (aval), gériatrie (travail sur la pertinence des journées), soins palliatifs (impact séjours longs).

Pour rappel cet indicateur était de 1.09 en 2015, ce qui traduisait 33 000 journées excédentaires.

Par ailleurs, le taux de chirurgie ambulatoire continue à progresser et évolue favorablement : 39.4% contre 37.7% en 2017 et 29% en 2015. La situation est hétérogène, et si sur certains gestes, la cible est atteinte (cataracte, main), il reste des marges de manœuvre sur d'autres activités. Un travail est en cours avec le groupe expert médico-économique, le pôle blocs et les services concernés.

Evolution des recettes GHS T2A 100% 2018/2017 par pôle :



Ces données sont extraites de PMSI PILOT et M10 2017 intègre le rattrapage de fin d'année. C'est ce qui explique l'écart de recettes inférieur à celui constaté dans e-PMSI (cf. ci-dessus).

On constate une progression de recettes dans la plupart des pôles. Des difficultés ont été rencontrées cette année dans le pôle de l'appareil locomoteur (départ de 3 praticiens) et dans le pôle GO (baisse de la natalité sur le bassin de population).

» Actes et consultations externes (c/7312)

À fin octobre 2018, les recettes d'activité externe sont en hausse (+1M€) par rapport à 2017 traduisant là aussi les efforts d'optimisation réalisés. Une « commission activité externe » médico-administrative a été mise en place récemment pour travailler à l'optimisation de ces recettes (qualité et exhaustivité) et a programmé un plan d'actions pour l'année 2019.

La prévision de recettes sur les actes et consultations externes reste stable en 2019 par rapport à la prévision de clôture 2018, qui intègre la dynamique d'activité constatée.

» Prévisions 2019 T2A

Au total, les prévisions 2019 concernant les séjours et les autres prestations spécifiques sont les suivantes :

Prévisions	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018	EPRD 2019
Recettes séjours	360 249 964 €	362 859 008 €
Recettes prestations spécifiques	47 224 184 €	47 943 073 €
TOTAL T2A	407 474 148 €	410 802 081 €

L'augmentation sur les produits de prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique concerne les participations au titre des détenus, basculés du titre 2 au titre 1 (c/7313).

1.1.2 – Produits des médicaments et dispositifs médicaux facturés en sus (MO / DMI).

» L'évolution des recettes MO/DMI est la suivante :

Réalisations	2016	2017	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018
Recettes MO/DMI hors Lamda	47 511 991 €	49 819 692 €	50 220 000 €

L'EPRD 2019 se base sur les prévisions de volume des DMI MO financés en sus établies par la pharmacie en lien avec les services d'hospitalisation concernés, en intégrant une prévision de diminution de prix sur certains produits. Ces données sont en cohérence avec les dépenses prévisionnelles de titre 2 des comptes concernés.

Le montant de recettes relatif à ce financement est estimé comme suit :

Prévisions	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018	EPRD 2019
MO	31 570 000 €	31 150 000 €
DMI	18 650 000 €	17 800 000 €
TOTAL MO/DMI	50 220 000 €	48 950 000 €

1.1.3 – Les forfaits annuels

►► L'évolution des recettes des forfaits annuels est la suivante :

	2016	2017	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018
Forfaits annuels	6 642 148 €	7 583 979 €	7 835 060 €

►► Contexte et enjeux

Le CHRU dispose de recettes liées à 3 forfaits annuels :

- forfait annuel urgences (FAU)
- forfait annuel prélèvements d'organes (FPO)
- forfait annuel greffes (FAG)
- forfait incitatif financier à l'amélioration de la qualité (FIFAQ)

Ces forfaits rémunèrent les frais fixes inhérents à la permanence de ces missions et tiennent compte du niveau d'activité.

La prévision 2019 correspond aux montants alloués à l'établissement en 2018 pour les forfaits FPO, FAG et FIFAQ et prend en compte la réforme du FAU (+ 70 000€ attendus en 2019).

	2017	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018	EPRD 2019
FAU	4 496 515 €	4 579 533 €	4 649 533 €
FPO	499 630 €	590 830 €	590 830 €
FAG	2 087 834 €	2 164 697 €	2 164 697 €
FIFAQ	500 000 €	500 000 €	500 000 €
TOTAL FORFAITS	7 583 979 €	7 835 060 €	7 905 060 €

1.1.4 – Les dotations DAF MIGAC FIR

1.1.4.1 La DAF SSR

La dotation annuelle de financement (DAF) finance les activités hors champs T2A que sont la psychiatrie et les soins de suite et de réadaptation (SSR).

	2016	2017	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018
DAF SSR	17 865 889 €	6 342 648 €	6 446 624 €

1.1.4.2 Les produits du financement des activités SSR

En 2017, a été mis en place la dotation modulée à l'activité (article 78 modifié de la loi de financement de sécurité sociale pour 2017). Ainsi les établissements de soins de suite et de réadaptation sont financés sur la base :

- d'une fraction majoritaire (90%) des anciennes modalités de financement,
- d'une fraction minoritaire (10%) des nouvelles modalités de financement : fondées sur la part activité de la dotation modulée à l'activité.

Ce financement progressif est mis en œuvre sur l'ensemble des composantes suivantes :

- la dotation modulée à l'activité (DMA)
- l'activité et les consultations externes
- le compartiment plateaux techniques spécialisés (PTS)
- le compartiment Molécules Onéreuses
- le compartiment MIGAC.

	2016	2017	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018
Produits du financement des activités de SSR	-	9 355 608 €	8 244 261 €

La prévision 2019 prend en compte la baisse de 1,3 M€ en AC SSR liée à l'impact sur les charges de la reprise des prestations de rééducation réalisées par l'IRR.

L'élaboration de l'EPRD 2019 aboutit aux montants suivants :

	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018	EPRD 2019
DAF SSR	6 446 624 €	6 446 624 €
Produits du financement des activités de SSR	8 244 261 €	6 944 261 €
TOTAL	14 690 885 €	13 390 885 €

1.1.4.3 Les dotations DAF autres, FIR et MIGAC

» L'évolution des recettes de ces dotations sont les suivantes :

	2016	2017	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018
MIGAC	97 484 346 €	108 852 680 €	108 246 664 €
FIR	26 482 604 €	19 801 125 €	20 318 953 €
TOTAL	123 966 950 €	128 653 805 €	128 565 616 €

» Contexte et enjeux

Ces dotations recouvrent 3 éléments différents :

- les missions d'intérêt général (MIG) ;
- les missions d'enseignement, de recherche, de recours et d'innovation (MERRI), dans leurs parts fixes, variables et modulables ;
- les aides à la contractualisation (AC).

Le montant des crédits obtenus et comptabilisés en 2018 au titre de ces autres dotations a été reconduit en intégrant en AC le profil de réduction des aides COPERMO dans le cadre du projet de regroupement des laboratoires à hauteur de - 2 M€ pour 2019 et 23 963 € pour hôpital 2012, et un ajustement de la MIG transport SMUR de 71 207 € conformément à l'augmentation des prix du marché de transports hélicoportés.

Ces prévisions constituent une prévision de l'établissement et n'engagent pas l'ARS. Elles seront corrigées, le cas échéant, à l'issue des prochaines phases de notifications budgétaires, par décision modificative.

L'élaboration de l'EPRD 2019 aboutit aux montants suivants :

Prévisions	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018	EPRD 2019
MIGAC	108 246 664 €	106 293 908 €
FIR	20 318 953 €	20 318 953 €
TOTAL	128 565 616 €	126 612 861 €

1.1.6 – Les lamda (produits exceptionnels)

L'établissement inscrit une recette de 3 M € au titre des recettes attendues compte-tenu des actions menées au titre de l'optimisation du codage pour le recodage des séjours de l'année antérieure.

Prévisions	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018	EPRD 2019
Lamda	4 400 000 €	3 000 000 €
TOTAL	4 400 000 €	3 000 000 €

Au total, l'élaboration de l'EPRD 2019 aboutit aux prévisions suivantes pour les recettes du titre 1 :

Prévisions	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018	EPRD 2019
Titre 1 - PRODUITS VERSES PAR L'ASSURANCE MALADIE	608 785 710 €	607 660 887 €

1.2 – Titre 2 : autres produits de l'activité hospitalière

» L'évolution des recettes du titre 2 est la suivante :

Réalisations	2016	2017	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018
Titre 2 - AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE	64 334 993 €	63 968 098 €	62 966 143 €

Le montant attendu de recettes de titre 2 pour 2019 est relativement stable et tient notamment compte de la bascule ambulatoire.

» Contexte et enjeux

La facturation des autres produits de l'activité hospitalière recouvre essentiellement la facturation du ticket modérateur et du forfait journalier, mais aussi des prestations effectuées au profit des malades d'autres établissements, et les soins délivrés aux patients étrangers.

» Tarifs journaliers de prestations (TJP)

L'établissement propose pour 2019, un maintien des tarifs journaliers de prestation déjà existants, et la création de deux tarifs journaliers de 950 €, en hospitalisation complète et partielle pour l'activité de chirurgie esthétique.

Ces deux nouveaux tarifs ont pour objectif de développer l'activité de chirurgie esthétique au sein du CHRU de Nancy, à l'image de ce qui est fait dans d'autres centres comme Nantes ou Marseille avec un TJP moins onéreux et une facturation des actes esthétiques différente selon les interventions réalisées. Ces tarifs sont ainsi conformes aux préconisations de la DGOS qui incite à la modération quant à l'évolution des tarifs, les tarifs existants (1680 € en HC et 1634 € en ambulatoire) posant par ailleurs des problèmes d'attractivité pour cette activité facturée au patient.

PROPOSITION DE TARIFS JOURNALIERS DE PRESTATIONS - EPRD 2019	
Hospitalisation complète	
Médecine	1 149 €
Chirurgie	1 680 €
Chirurgie gynécologique et obstétrique	1 680 €
Chirurgie esthétique	950 €
Spécialités coûteuses	3 087 €
Spécialités très coûteuses (greffes)	3 182 €
Néonatalogie et pédiatrie indifférenciée	2 280 €
Service de suite et réadaptation	580 €
Hospitalisation incomplète	
Hôpital de jour - A	2 089 €
Hôpital de jour - B	683 €
Dialyse	1 722 €
Chirurgie ambulatoire	1 634 €
Chirurgie esthétique	950 €
Hopital de nuit	458 €

Au total, l'élaboration de l'EPRD 2019 aboutit aux prévisions suivantes pour les recettes de titre 2 :

Prévisions	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018	EPRD 2019
Titre 2 - AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE	62 966 143 €	63 529 322 €

1.3 – Titre 3 : autres produits

► L'évolution des recettes du titre 3 est la suivante :

Réalisations	2016	2017	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018
Titre 3 - AUTRES PRODUITS	147 143 679 €	116 833 566 €	120 475 924 €

► Contexte et enjeux

La facturation des autres produits (non directement liés à l'activité hospitalière) recouvre des éléments très divers : rétrocessions de médicaments, facturation des conventions, remboursement de frais, cessions d'éléments d'actifs, remboursement des budgets annexes, reprises sur provisions, etc.

» L'évolution des produits du titre 3

La hausse prévisionnelle des recettes de titre 3 en 2019 s'explique essentiellement par :

- Les écritures comptables liées aux recettes exceptionnelles de TVA : remboursement de TVA déductible au titre des années 2018 et 2019 au fil de l'eau
- La baisse attendue des rétrocessions de médicaments, en cohérence avec les dépenses prévisionnelles de titre 2 des comptes concernés
- La prise en compte des recettes avec la mise en place du GCS blanchisserie : mise à disposition de personnel et prestations diverses
- La prise en compte des recettes de prestations de stérilisation aux autres établissements suite à la reprise de l'activité de stérilisation par le CHRU
- L'ajustement de la quote-part des subventions virée au compte de résultat.

Au total, l'élaboration de l'EPRD 2019 aboutit aux prévisions suivantes pour le titre 3 :

Prévisions	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018	EPRD 2019
Titre 3 - AUTRES PRODUITS	120 475 924 €	107 603 583 €

1.4 – Prévisions de recettes totales 2019 :

» Les recettes prévisionnelles se décomposent donc de la manière suivante :

	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018	EPRD 2019
Titre 1 - PRODUITS VERSES PAR L'ASSURANCE MALADIE	608 785 710 €	607 660 887 €
Titre 2 - AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE	62 966 143 €	63 529 322 €
Titre 3 - AUTRES PRODUITS	120 475 924 €	107 603 583 €
TOTAL RECETTES CRPP	792 227 776 €	778 793 792 €

2. Les dépenses du CRPP

Les dépenses du compte de résultat prévisionnel principal (CRPP) se composent des charges de personnels (titre 1), des charges à caractère médical (titre 2), des charges à caractère hôtelier et général (titre 3) et des charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles (titre 4).

L'EPRD 2019 a été calculé à partir des perspectives de dépenses 2019 établies compte par compte, en concertation avec les directions fonctionnelles gestionnaires de crédits.

2.1 – Titre 1 : charges de personnel

» L'évolution des charges du titre 1 est la suivante :

Réalisations	2016	2017	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018
Titre 1 - Charges de personnel	473 098 282 €	480 398 839 €	489 171 580 €
Personnel médical	116 951 840 €	122 076 223 €	128 034 074 €
Personnel non médical	356 146 442 €	358 322 616 €	361 137 506 €

» Contexte et enjeux

Les charges de personnels représentent environ 60% des charges du CHRU et nécessitent donc, de manière impérative, une maîtrise de leur évolution compte tenu des enjeux financiers qu'elles représentent.

» L'évolution des charges de personnels au CHRU de Nancy :

Les dépenses prévisionnelles de personnel tiennent compte des mesures salariales et des effectifs prévisionnels.

- TABLEAU PREVISIONNEL DES EFFECTIFS REMUNERES DU PERSONNEL NON MEDICAL

N° de compte	STATUT / GRADE / QUALIFICATION	ETPR			REMUNERATIONS		
		2018	2019	Ecart	2018	2019	Ecart
PERSONNEL NON MEDICAL							
Titulaires et stagiaires							
	Personnels administratifs	815,65	809,50	-6,15	28 387 668,22	27 916 155,55	-471 512,67
	<i>dont personnels de direction</i>	18,42	18,00	-0,42	2 578 333,00	2 538 250,00	-40 083,00
	Personnels des services de soins	4 112,92	4 099,00	-13,92	130 143 727,13	128 504 057,89	-1 639 669,24
	Personnels éducatifs et sociaux	44,46	43,00	-1,46	1 406 832,64	1 348 054,28	-58 778,36
	Personnels techniques et ouvriers	570,22	544,00	-26,22	18 043 277,30	17 054 454,13	-988 823,17
	Personnels médico-techniques	803,12	799,00	-4,12	25 412 852,71	25 048 729,52	-364 123,19
6411	TOTAL 3	6 346,37	6 294,50	-51,87	203 394 358,00	199 871 451,37	-3 522 906,63
Contrats à durée indéterminée							
	Personnels administratifs	29,43	29,00	-0,43	1 080 740,00	1 038 340,37	-42 399,63
	Personnels des services de soins	6,83	6,00	-0,83	250 807,00	214 829,04	-35 977,96
	Personnels éducatifs et sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Personnels techniques et ouvriers	4,00	4,00	0,00	146 903,00	143 219,36	-3 683,64
	Personnels médico-techniques	51,46	52,00	0,54	1 890 045,00	1 861 851,72	-28 193,28
6413	TOTAL 4	91,72	91,00	-0,72	3 368 495,00	3 258 240,49	-110 254,51
	TOTAL "PERSONNEL PERMANENT" (3+4)	6 438,09	6 385,50	-52,59	206 762 853,00	203 129 691,86	-3 633 161,14
6415	Contrats à durée déterminée						
	Personnels administratifs	143,62	138,00	-5,62	3 351 373,35	3 167 259,73	-184 113,62
	Personnels des services de soins	488,36	483,00	-5,36	11 395 882,80	11 085 409,06	-310 473,74
	Personnels éducatifs et sociaux	5,29	4,00	-1,29	123 442,17	91 804,63	-31 637,54
	Personnels techniques et ouvriers	69,15	58,00	-11,15	1 613 615,56	1 331 167,13	-282 448,43
	Personnels médico-techniques	192,15	181,00	-11,15	4 483 821,12	4 154 159,50	-329 661,62
	Sous-total CDD	898,57	864,00	-34,57	20 968 135,00	19 829 800,05	-1 138 334,95
	<i>Dont CDD sur contrats de remplacement (mensualités de r</i>	<i>45,66</i>	<i>43,00</i>	<i>-2,66</i>			0,00
621 sauf 62113	Intérim non médical	0,45	0,35	-0,10	40 000,00	40 000,00	0,00
	TOTAL 5	899,02	864,35	-34,67	21 008 135,00	19 869 800,05	-1 138 334,95
Emplois aidés (dont CAE)							
6416	Contrats soumis à disposition particulière			0,00			0,00
6417	Apprentis	13,31	17,00	3,69	208 923,00	202 534,72	-6 388,28
	TOTAL 6	13,31	17,00	3,69	208 923,00	202 534,72	-6 388,28
	TOTAL PERSONNEL NON MEDICAL (3+4+5+6)	7 350,42	7 266,85	-83,57	227 979 911,00	223 202 026,63	-4 777 884,37

Pour le personnel non médical :

Les hypothèses de construction de l'EPRD 2019 sont les suivantes :

- Un GVT faible à hauteur de 0,3% pour toutes les catégories professionnelles, pour un montant de 600 k€.
- Une diminution dans le cadre du plan de refondation de 76,5 ETP, avec d'une part des créations de postes générant 16,7 ETP, d'autre part des suppressions de postes avec un gain de 93,2 ETP.

Ces variations d'effectifs tiennent compte des nouvelles opérations de 2019 mais également des effets « année pleine » des opérations de 2018.

Le gain de cette baisse de 76,5 ETP est estimé à 3 600 k€.

- La non-prise en compte par rapport à 2018 de la dépense exceptionnelle liée à un contentieux perdu contre la CNRACL pour une somme de 589 K€.
- Une baisse en 2019 par rapport à 2018 des heures supplémentaires payées aux agents chiffrée à 500 k€.
- Une diminution de 450 k€ des dépenses UGECAM sur le chapitre 621 liée à des opérations de régularisation spécifiques à 2018.

- La non prise en compte en 2019 des dépenses FIR (accompagnement des réorganisations). Le montant a été évalué à 155 k€ en 2018.

Par rapport à 2018, les éléments pris en compte sont donc une hausse des dépenses relative au GVT de 600 k€, d'une part, et une diminution liée aux raisons énumérées supra d'un montant estimé à 5 294 € d'autre part.

- TABLEAU PREVISIONNEL DES EFFECTIFS REMUNERES DU PERSONNEL MEDICAL

N° de compte	STATUT / GRADE / QUALIFICATION	ETPR			REMUNERATIONS		
		2018	2019	Ecart	2018	2019	Ecart
PERSONNEL MEDICAL							
64212	Praticiens enseignants et hospitaliers titulaires	91,84	93,50	1,66	9 640 700,00	9 591 332,00	-49 368,00
64211	PH temps plein (ou médecins temps plein *) et temps partiel	320,40	322,00	1,60	26 697 500,00	27 398 176,00	700 676,00
64221	Attachés et attachés associés en triennal et en CDI	42,84	42,00	-0,84	2 225 000,00	2 128 800,00	-96 200,00
64222	Praticiens contractuels en CDI	0,90	0,90	0,00	84 000,00	86 000,00	2 000,00
	TOTAL 1 - PERMANENTS	455,98	458,40	2,42	38 647 200,00	39 204 308,00	557 108,00
64233 (contrat > 3 mois)	Praticiens enseignants et hospitaliers non titulaires et temporaires			0,00			0,00
64231 (contrat > 3 mois)	Praticiens contractuels en CDD	23,37	24,20	0,83	1 585 000,00	1 554 000,00	-31 000,00
64232 (contrat > 3 mois)	Assistants et assistants associés	86,93	94,00	7,07	3 489 000,00	3 708 614,00	219 614,00
64233 (contrat > 3 mois)	Praticiens enseignants et hospitaliers non titulaires et tempoi	70,23	73,00	2,77	3 295 000,00	3 472 840,00	177 840,00
64234 (contrat > 3 mois)	Autres praticiens à recrutement contractuel	1,13	1,40	0,27	195 074,00	180 040,00	-15 034,00
64231/2/3&4 (contrat < 3 mois)	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit (pour les contrats < 3 mois)			0,00			0,00
64235	Attachés et attachés associés en CDD	22,63	22,00	-0,63	996 000,00	876 243,00	-119 757,00
	Sous Total 6423	204,29	214,60	10,31	9 560 074,00	9 791 737,00	231 663,00
64241&64242	Internes	821,00	816,00	-5,00	23 955 000,00	24 134 000,00	179 000,00
64243&64244	Etudiants	1 363,00	1 415,00	52,00	4 820 000,00	4 671 388,00	-148 612,00
	Sous Total 6424	2 184,00	2 231,00	47,00	28 775 000,00	28 805 388,00	30 388,00
62113	Intérim médical			0,00			0,00
	TOTAL 2 - NON PERMANENTS	2 388,29	2 445,60	57,31	38 335 074,00	38 597 125,00	262 051,00
	TOTAL PERSONNEL MEDICAL (1+2)	2 844,27	2 904,00	59,73	76 982 274,00	77 801 433,00	819 159,00

Pour le personnel médical :

Les hypothèses de construction de l'EPRD sont les suivantes :

- Des mesures prévues au CREF sur le volet des effectifs médicaux (laboratoires et gynéco-obstétrique).
- Les modifications de périmètre des effectifs médicaux nés du transfert prévu de l'addictologie, du déploiement des fonctions mutualisées au niveau du GHY (budget G) ou de l'intégration de nouvelles activités (extension du centre anti-poison, ouverture de l'UHCD pédiatrique).
- L'effet année plein de la réforme du temps de travail des urgentistes.
- De l'impact de la réforme du 3ème cycle (sur les stages ambulatoires en particulier).
- Du plan d'attractivité médicale, avec le report de la mise en œuvre de l'harmonisation des tarifs de temps de travail additionnel et des astreintes sur 2019 (+1,3M€), l'extension ciblée du dispositif d'activité de début de soirée (en imagerie en 2019) et le début d'impact de la forfaitisation de certaines astreintes.

- La poursuite des mesures d'attractivité locales pour l'anesthésie : maintien d'un impact annuel d'environ 2,5M€ (dont 1,3M€ sur l'intérim médical).

Au total, l'élaboration de l'EPRD 2019 aboutit à la une prévision de dépenses suivante ;

Prévisions	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018	EPRD 2019
Charges de personnel médical	128 034 074 €	127 981 786 €
Charges personnel non médical	361 137 506 €	356 051 651 €
TOTAL Titre 1 - CHARGES DE PERSONNEL	489 171 580 €	484 033 437 €

2.2 – Titre 2 : charges à caractère médical

►► L'évolution des charges du titre 2 est la suivante :

Réalisations	2016	2017	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018
Titre 2 - Charges à caractère médical	204 418 641 €	196 972 463 €	194 093 931 €

►► L'évolution des charges à caractère médical

Les prévisions de dépenses sur ces comptes aboutissent à une diminution du prévisionnel 2018 de l'ordre de près de 9,5 millions d'euros.

Cette diminution est principalement liée à l'impact de la réinternalisation de l'activité de stérilisation du GCS ex-Stérilorr en 2019 (- 4 181 k€) et à la baisse importante des dépenses de pharmacie.

Par ailleurs, les prévisions de charges à caractère médical prévoient des actions de maîtrise liées au plan de refondation : plan action achat et actions relevant de la juste prescription et de la pertinence des soins.

Les évolutions par gestionnaire de comptes sont les suivantes :

	Compte financier 2017	Compte financier anticipé 2018	EPRD 2019	Ecart EPRD 2019/Compte financier anticipé 2018
Autres gestionnaires	42 915 673,48	43 266 446,00	39 396 225,00	-3 870 221,00
6021 - prod. pharmaceutiques et prod. à usage médical	6 568 324,03	6 890 684,00	6 840 684,00	-50 000,00
6022 - Fourn. prod. finis et petit mat méd & médico-techn	13 531 286,41	13 380 106,00	12 948 842,00	-431 264,00
6066 - Fournitures médicales	3 048 979,18	3 204 378,00	3 268 053,00	63 675,00
611 - Sous-traitance générale	11 717 881,49	11 051 145,00	6 584 055,00	-4 467 090,00
6131 - Locations à caractère médical	996 105,51	983 828,00	1 734 251,00	750 423,00
6151 - Ent & rép des biens à caractère médical	7 053 096,86	7 756 305,00	8 020 340,00	264 035,00
Pharmacie	144 101 908,09	141 321 547,12	135 690 322,00	-5 631 225,12
6021 - prod. pharmaceutiques et prod. à usage médical	87 773 448,93	83 500 485,14	79 404 976,00	-4 095 509,14
6022 - Fourn. prod. finis et petit mat méd & médico-techn	56 328 459,16	57 821 061,98	56 285 346,00	-1 535 715,98
Variations des stocks	9 954 881,40	9 505 938,00	9 505 938,00	0,00
6032 - variation stocks à caract.médical (60311+21+22+71)	9 954 881,40	9 505 938,00	9 505 938,00	0,00
Titre 2 - CHARGES A CARACTERE MEDICAL	196 972 462,97	194 093 931,12	184 592 485,00	-9 501 446,12

➤ Prévisions de dépenses de l'acheteur Pharmacie :

- Effet prix
- Baisse des consommations des rétrocessions liée au double circuit des médicaments dédiés au traitement de l'hépatite C et baisse de prix ou au passage en ville d'autres médicaments (ex IMBRUVICA depuis août 2017, ENTRESTO en 2018)

	Compte financier anticipé 2018	EPRD 2019	Ecart EPRD 2019/Compte financier anticipé 2018
60211 - Spécial pharm avec AMM non mentionnées ds la liste	35 878 432,66	33 276 554,00	-2 601 878,66
60212 - Spécial pharm avec AMM inscrites/la liste	38 340 648,16	37 724 324,00	-616 324,16
60213 - Spécialités pharmaceutiques sous ATU	8 831 625,78	7 981 469,00	-850 156,78
60216 - Fluides et gaz médicaux	388 673,21	365 533,00	-23 140,21
60217 - Produits de base	61 105,33	57 096,00	-4 009,33
Sous-total 6021	83 500 485,14	79 404 976,00	-4 095 509,14
60221 - Disp.méd.non stéril usage uniq.,pansements,ligatur	2 596 401,19	2 574 347,00	-22 054,19
602221 - Dispositifs médicaux stériles d'abord parentéral	5 734 056,64	5 669 660,00	-64 396,64
602222 - Dispositifs médicaux stériles d'abord digestif	1 106 904,41	1 062 559,00	-44 345,41
602223 - Dispositifs médicaux stériles d'abord génito-urin	489 533,56	502 896,00	13 362,44
602224 - Dispositifs médicaux stériles d'abord respiratoire	571 725,91	578 335,00	6 609,09
602225 - Autres dispositifs médicaux stériles d'abord	7 504 718,63	7 468 085,00	-36 633,63
60223 - Dispositifs médicaux stériles autres	8 640 301,53	8 273 465,00	-366 836,53
60225 - Dispositifs médicaux d'endoscopie	27 828,58	27 736,00	-92,58
602261 - DMI figurant/liste mentionnée/l'art L.162-22-7 CSS	19 145 382,00	18 283 666,00	-861 716,00
602268 - Autres DMI	7 179 542,60	6 998 597,00	-180 945,60
60227 - Dispositifs médicaux pour dialyse	804 700,66	828 158,00	23 457,34
60228 - Autres dispositifs médicaux	4 019 966,27	4 017 842,00	-2 124,27
Sous-total 6022	57 821 061,98	56 285 346,00	-1 535 715,98
TOTAL Gestionnaire Pharmacie	224 822 032,26	215 095 298,00	-9 726 734,26

➤ Prévisions de dépenses des autres acheteurs :

- On constate une baisse dans les prévisions provenant d'effets contraires de certaines prévisions de dépenses : la baisse attendue des dépenses de réactifs de laboratoires et des dépenses de sous-traitance liée à l'impact de la réinternalisation de l'activité de stérilisation et une estimation à la hausse des dépenses de location et de maintenance/réparation des équipements biomédicaux. En particulier, le remplacement de deux scanners non par le biais d'une acquisition mais par de la location / maintenance fait augmenter les charges de titre 2 mais permet de diminuer les prévisions d'investissement.

Au total, l'élaboration de l'EPRD 2019 aboutit aux prévisions suivantes pour les dépenses de titre 2 :

Prévisions	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018	EPRD 2019
Titre 2 - CHARGES A CARACTERE MEDICAL	194 093 931 €	184 592 485 €

2.3 – Titre 3 : charges à caractère hôtelier et général

» L'évolution des charges du titre 3 est la suivante :

Réalisations	2016	2017	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018
Titre 3 - Charges à caractère hôtelier et général	60 541 062 €	63 964 344 €	69 482 137 €

» L'évolution des charges à caractère hôtelier et général.

	Compte financier anticipé 2018	EPRD 2019	Ecart EPRD 2019/Compte financier anticipé 2018
602 - Achats stockés : autres approvisionnements	8 077 256,77	7 654 257,00	-422 999,77
603 - Autres variations de stocks (sf 60311+21+22+71)	1 533 492	1 533 492,00	0,00
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	9 175 126,66	9 380 298,00	205 171,34
61 - Services extérieurs	18 508 505,47	19 336 445,00	827 939,53
62 - Autres services extérieurs	22 252 185,84	23 465 454,00	1 213 268,16
63 - Impôts, taxes et assimilés(sauf 631,6319,633,6339)	2 065 065,93	2 199 910,00	134 844,07
65 - Autres charges de gestion courante(sauf 653)	7 870 504,00	8 321 091,00	450 587,00
Titre 3 - CHARGES A CARACTERE HOTELIER ET GENERA	69 482 136,67	71 890 947,00	2 408 810,33

L'EPRD 2019 construit compte par compte avec les directions des achats, des services techniques et logistique et du système d'information intègre les éléments suivants :

- Impact en année pleine de l'externalisation de l'activité de blanchisserie auprès d'un GCS regroupant les établissements du GHT dont le CHRU est établissement support ; ces dépenses nouvelles sont intégralement compensées en recettes de mise à disposition de locaux, de prestations et de personnel.
- Maîtrise des achats stockés ou non stockés avec notamment une diminution importante des dépenses liées à l'activité de blanchisserie
- Impact de la mise en place de la réforme dite de l'article 80 (prise en charge par les établissements de santé des dépenses de transports), entrant en vigueur au 1er octobre 2018.
- Evolution tarifaire à compter du 1er janvier 2019 de la prestation transport hélicoptéré et des dépassements des heures de vol
- Impact de l'internalisation de l'activité de stérilisation au sein du CHRU sur les dépenses de chauffage et de maintenance des installations.
- La contribution au GHT à hauteur de 1,7 M€
- Une augmentation des coûts de maintenance qui s'impose par le respect des obligations réglementaires en matière de maintenance

Au total, l'élaboration de l'EPRD 2019 aboutit aux prévisions suivantes pour les dépenses de titre 3 :

Prévisions	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018	EPRD 2019
Titre 3 - CHARGES A CARACTERE HOTELIER ET GENERAL	69 482 137 €	71 890 947 €

2.4 – Titre 4 : charges d’amortissement, de provisions, financières et exceptionnelles

» L'évolution des charges du titre 4 est la suivante :

Réalisations	2016	2017	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018
Titre 4 - Charges d'amort.provis.dépréc.finan.&except.	91 359 556 €	56 413 210 €	57 649 379 €

Les prévisions de dépenses de titre 4 et leurs évolutions par rapport au prévisionnel de clôture 2018 s'explique par :

- Charges financières et dotations aux amortissements : augmentation liée l'internalisation de l'activité de stérilisation avec le transfert des immobilisations et des contrats de prêt concernés
- Charges exceptionnelles : en 2018, le CHRU a procédé à l'annulation des titres relatifs émis à l'encontre du Régime local Alsace-Moselle (4,6 M€) suite à l'accord transactionnel conclu en juillet 2018

	Compte financier anticipé 2018	EPRD 2019	Ecart EPRD 2019/Compte financier anticipé 2018
66 - Charges financières	14 006 242,00	14 531 942,00	525 700,00
67 - Charges exceptionnelles	11 404 906,89	5 726 849,00	-5 678 057,89
68 - Dotations amortissements dépréciations proviso	32 238 230,00	33 265 564,00	1 027 334,00
TOTAL Titre 4	57 649 378,89	53 524 355,00	-4 125 023,89

Au total, l'élaboration de l'EPRD 2019 aboutit aux prévisions suivantes pour les dépenses de titre 4 :

Prévisions	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018	EPRD 2019
Titre 4 - CHARGES D'AMORT.PROVIS.DEPREC.FINAN. & EXCEPTIONN.	57 649 379 €	53 524 355 €

1.5 – Prévisions de dépenses totales en 2019

» L'évolution des charges est la suivante :

	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018	EPRD 2019
Titre 1 - CHARGES DE PERSONNEL	489 171 580 €	484 033 437 €
Titre 2 - CHARGES A CARACTERE MEDICAL	194 093 931 €	184 592 485 €
Titre 3 - CHARGES A CARACTERE HOTELIER ET GENERAL	69 482 137 €	71 890 947 €
Titre 4 - CHARGES D'AMORT.PROVIS.DEPREC.FINAN. & EXCEPT	57 649 379 €	53 524 355 €
TOTAL DES CHARGES	810 397 027 €	794 041 224 €

4. Le résultat prévisionnel du CRPP

La synthèse de l'EPRD 2019 proposé est la suivante :

	PREVISIONS 2019		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	484 033 437,00	607 660 887,00	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	184 592 485,00	63 529 322,00	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	71 890 947,00	107 603 583,00	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	53 524 355,00		
TOTAL DES CHARGES	794 041 224,00	778 793 792,00	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00	15 247 432,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	794 041 224,00	794 041 224,00	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Le résultat prévisionnel est un déficit de 15 247 432 € qui représente -1,96 % des produits.

Le compte de résultat prévisionnel annexe (CRPA)
de l'unité de soins de longue durée (USLD)

1. Le CRPA synthétique de l'USLD

L'Unité de Soins de Longue Durée est composée de 106 lits répartis sur les sites de St Julien (soit 34 lits) et St Stanislas (soit 72 lits).

Les propositions budgétaires reprennent les propositions budgétaires du rapport préliminaire 2019 finalisé en octobre 2018.

2. Les tarifs moyens 2019 de l'USLD

A. Tarif d'hébergement

	Montant	
Charges d'hébergement	2 193 271 €	
Recettes en atténuation	45 099 €	
Incorporation d'excédents antérieurs		
Total des charges nettes	2 148 172 €	Tarif 01/07/2018 (+60 ans)
Nb de journées prévisionnelles	38 457	
Tarif moyen hébergement 2016		
Chambres doubles	55,86 €	52,42 €
Chambres individuelles	56,93 €	53,49 €

B. Tarif de dépendance

	Montant	
Charges de dépendance	1 214 691 €	
Recettes en atténuation		
Incorporation d'excédents antérieurs		
Total des charges nettes	1 214 691 €	Tarif 01/07/2018
Nb de journées prévisionnelles G1-2	31 625	
Tarif moyen dépendance G1-G2	34,64 €	33,09 €
Nb de journées prévisionnelles G3-4	5 271	
Tarif moyen dépendance G3-G4	21,98 €	21,00 €
Nb de journées prévisionnelles G5-6	351	
Tarif moyen dépendance G5-G6	9,34 €	8,92 €

C. Total à la charge du résident

	Montant 2019	Montant 2018
Tarif moyen hébergement	55,86 €	52,42 €
Tarif moyen dépendance GIR 5/6	9,34 €	8,92 €
Total des charges journalières	65,20 €	61,34 €

Le compte de résultat prévisionnel annexe (CRPA)
des écoles et instituts de formation du CHU de Nancy
(EICN)

1. Le CRPA synthétique des écoles

Préambule :

Les budgets annexes des écoles se décomposent en deux budgets distincts :

Le budget C1 regroupe les écoles paramédicales du CHRU de Nancy, soit 8 écoles et instituts situés sur les sites de l'hôpital Central et la tour Marcel Brot. Le budget C2 correspond à l'école de sages-femmes située sur le site de la Maternité.

Le budget 2019 tient compte du schéma régional des formations sanitaires et de l'application des derniers textes connus

Pour le Budget C1 :

- 1- Modification du cursus d'ERIBODE et IPDE (durée : 24 mois)
- 2- Plein effet sur 2019 de la suppression de la subvention de fonctionnement pour l'ERIADE-ERIBODE (augmentation des frais de scolarité en conséquence)
- 3- Prise en compte des préconisations régionales concernant les frais de déplacements des étudiants de l'IFSI et de l'IFMEM
- 4- Plein effet sur 2019 du regroupement des écoles de spécialités sur la Tour Marcel Brot et de la fermeture de l'IFSI Brabois

Pour le Budget C2 :

1. Ecole de sages-femmes : augmentation des dépenses résultant de mouvements de personnels et de l'augmentation des charges de nettoyage

L'EPRD 2019 est composé :

- des dépenses du compte financier anticipé au 30 juin 2018 actualisé avec les derniers éléments de la région, augmentées d'un taux prévisionnel de 2.87%, (excepté pour les charges d'intérêts, les charges exceptionnelles, les dotations aux amortissements et aux provisions estimées à leur valeur réelle), la nouvelle modalité de répartition des charges patrimoniales pour le budget C1 est intégrée dans le budget de reconduction ;

-des recettes estimées d'après le nombre d'élèves et les derniers tarifs connus pour les recettes issues de l'activité d'enseignement et pour le Budget C1 des recettes estimées à leur valeur réelle pour les produits issus des loyers de la tour Marcel Brot

L'EPRD initial 2019 reprend les données du rapport préliminaire 2019 réalisé en novembre 2018.

1.1 EPRD 2019 des EICN (C1)

L'EPRD initial 2019 des EICN reprend le rapport préliminaire réalisé en octobre 2018.

Evolution des dépenses : -41 104€

- Impact du regroupement des écoles et de la fermeture de l'IFSI Brabois : - 41 320€
- Suppression de la cotisation sécurité sociale étudiante : -216€

Evolution des recettes : -177 575€

- Fermeture d'IFSI Brabois : -95 567€
- Suppression de concours d'entrée IFSI : - 81 792€
- Suppression de la cotisation URSSAF étudiante : -216€

Le projet d'EPRD initial proposé pour le budget C1 est donc de : 8 067 000€

	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1- Charges de personnel	5 766 156.00	7 418 969.00	Titre 1-Produits relatifs à l'activité de l'enseignement
Titre 2- Autres charges	2 300 844.00	648 031.00	Titre 2- Autres produits
TOTAL DES CHARGES	8 067 000.00	8 067 000.00	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00	REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	8 067 000.00	8 067 000.00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

1.2 EPRD 2019 de l'Ecole de sages-femmes (C2)

L'EPRD initial 2019 de l'école de sages-femmes du CHU de Nancy, reprend le rapport préliminaire 2019 réalisé en octobre 2018.

Evolution des dépenses : + 5 000€

- Economie sur le titre 1 issue de changements de personnels de direction : -11 000€
- Augmentation des charges de nettoyage : + 10 000€
- Hausse dépense d'enseignement à distance : + 2 000€
- Dépense en compensation de la CVEC : 4 480€

Evolution des recettes : + 4 480€€

- Reversement d'une partie de la CVEC par le CROUS : 4 480€

Le projet d'EPRD initial proposé pour le budget C2 est donc de : 727 539€.

	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1- Charges de personnel	603 208.00	716 327.00	Titre 1-Produits relatifs à l'activité de l'enseignement
Titre 2- Autres charges	124 331.00	11 212.00	Titre 2- Autres produits
TOTAL DES CHARGES	727 539.00	727 539.00	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00	REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	727 539.00	727 539.00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

Le compte de résultat prévisionnel annexe (CRPA)
du centre de soins, d'accompagnement et de prévention
des addictions (CSAPA)

1. Le CRPA synthétique du CSAPA

Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) dénommé « La Maison des Addictions » est une structure de consultations pluridisciplinaires, proposant des soins aux personnes souffrant de conduites addictives. La structure s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire (médecins, psychologues, infirmiers, éducateurs spécialisés, assistantes sociales, diététicienne, secrétaires). Les conduites addictives prises en charge peuvent concerner l'alcool, le tabac, l'héroïne, le cannabis, les autres substances illicites, les médicaments, ou encore une addiction au jeu et à Internet.

Les équipes du CSAPA interviennent sur les sites suivants :

Site principal : Maison des addictions - Hôpital Saint-Julien

Antennes : Centre Hospitalier de Lunéville, Centre Hospitalier de Toul, Centre Hospitalier de Pont-à-Mousson

Consultations spécifiques :

- Consultations Jeunes Consommateurs : Maison des adolescents Nancy et Centre Hospitalier de Lunéville
- Consultations jeux pathologiques
- Centres d'hébergement et de Réinsertion Sociale Camille Mathis et Marguerite Valette
- Institut de Cancérologie de Lorraine
- Centres pénitentiaires de Malzéville, Toul et Ecrouves

Le rapport préliminaire 2019 est établi sur la base du budget prévisionnel 2018 du 26 juin 2018. Il intègre d'une part les mesures nouvelles 2017 accordées en année pleine, et d'autre part les mesures nouvelles 2018. Le taux de reconduction appliqué pour 2018 est de 2,87%, taux proposé par la Fédération Hospitalière de France.

1. MESURES NOUVELLES

1.1 - Exploitation

Mesures nouvelles 2016 non accordées : 25 000 €

- Antenne de Lunéville : 0,20 ETP PH temps plein (25 000 €) pour le développement de l'antenne pour la prise en charge des patients alcoolo-dépendants et pour compléter la prise en charge des toxicomanies.

Mesures nouvelles 2018 non accordées : 5 200 €

- 0,10 ETP de psychologue pour la consultation jeunes consommateurs CJC de Nancy

L'EPRD du CSAPA se présente donc comme suit :

	PREVISIONS 2019		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 - Charges de l'exploitation courante	299 169,00	2 634 551,00	Titre 1 - Produits de la tarification
Titre 2 - Charges de personnel	2 245 842,00	0,00	Titre 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation
Titre 3 - Charges de la structure	122 417,00	32 877,00	Titre 3 - Produits financiers et non encaissables
TOTAL DES CHARGES	2 667 428,00	2 667 428,00	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00	REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	2 667 428,00	2 667 428,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

1.2- Investissement :

- Investissement biomédical : 650 € TTC
 - Un analyseur gaz respiratoire (en plus de celui existant) du fait de l'augmentation de la consultation tabac et de la possibilité pour les IDE de prescrire de substituts nicotinique = 500 € TTC
 - Un otoscope pour les examens du médecin généraliste dans le cadre des consultations précédant la mise sous traitement de substitution = 150 € TTC
-
- Investissement hôtelier : 100 € TTC
 - Un petit réfrigérateur (avec top) pour remplacer celui qui est vétuste = 450 € TTC
 - Renouvellement du mobilier vétuste et usagé (acheté à l'ouverture du service)
 - 8 chaises bureau à 190 € l'unité soit 1 520 € TTC
 - 2 fauteuils bureau roulettes à 190 € l'unité soit 380 € TTC
 - Pour l'activité thérapeutique, 5 chaises avec tablette écrioire à 250€ l'unité soit 1 250 € TTC
 - Pour l'antenne de Lunéville
 - 1 petit chariot de soins mobile inox 60x40 = 400 € TTC
 - 1 petit bureau et 2 chaises de bureaux adaptées à la superficie d'un des bureaux de consultation = 1 100 € TTC l'ensemble

soit un total de **5 750 € TTC**.

Le compte de résultat prévisionnel annexe (CRPA)
de la dotation non affectée (DNA)

1. Le CRPA synthétique de la DNA - La dotation non affectée aux soins

Ce budget annexe retrace la gestion des propriétés du CHRU de Nancy, non affectées directement au fonctionnement du service hospitalier.

Les revenus sont constitués essentiellement de cessions d'immeuble, de bail de chasse et pêches et de ventes de bois des forêts de Marbache et des Vosges.

Ces forêts sont constitués d'un legs datant de 1870 de M. Collinet de la Salle, comprenant (en propriété indivise du CHU, de la Fondation Solidarité Lorraine Sainte Elisabeth de Nancy et du Conseil Département de Meurthe et Moselle) :

- ☒ 72 hectares en forêt de Marbache (Meurthe et Moselle),
- ☒ 1 397 hectares situés dans les Vosges du Nord, répartis sur les communes suivantes :
 - ✓ Ban de Laveline : 1 hectare
 - ✓ La Croix aux Mines : 31 hectares
 - ✓ Le Valtin : 296 hectares
 - ✓ Plainfaing : 1 069 hectares

Plus précisément sur l'exercice 2019, les recettes et dépenses relatives à l'indivision des hospices de Nancy, (*gestions de forêts, d'immeubles et de baux de chasse et pêche*), sont estimées respectivement à 347 400 € et 268 800 €, elles permettent de dégager un excédent prévisionnel de 78 600 €.

Concernant le détail des cessions prévisionnelles, celles-ci sont détaillées dans le paragraphe relatif au tableau de financement.

L'EPRD est proposé sur les bases suivantes :

	PREVISIONS 2019		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 - Charges de personnel	0,00	2 347 400,00	Titre 1 - Produits de la DNA et de l'activité de production et de commercialisation
Titre 2 - Autres charges	572 291,00		
TOTAL DES CHARGES	572 291,00	2 347 400,00	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	1 775 109,00		
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	2 347 400,00	2 347 400,00	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL



EPRD 2019

DAF

Version n°1 du 31-12-2018

Page 34/48

Le compte de résultat prévisionnel annexe (CRPA)
du groupement hospitalier territorial (GHT 7)

Ce budget annexe concerne les dépenses et recettes prévisionnelles du Groupement Hospitalier de Territoire Sud Lorraine (n°7). Il est constitué de 11 établissements : les 3 structures du GHEMM (CH de Saint Nicolas de Port, Lunéville, 3Hsanté), les CH de Toul, Pompey, Pont à Mousson, Commercy, Mirecourt (CH Ravenel), Dieuze, le CPN et le CHRU Nancy.

Les prévisions de charges 2019 s'élèvent à 2 719 622,00€.

Pour plus de 90%, il s'agit de charges de personnel en lien avec la mise en place de la fonction achat et de la GPMC de territoire et d'une structuration des filières de prise en charge patient.

Les charges à caractère hôtelier et général, pour 230 000 €, concernent :

- La cotisation UniHA pour le GHT (150 k€)
- Les annonces et insertions (60k€)
- La prestation Cofitex pour le GCS Blanchisserie (20 k€)

Le budget est présenté à l'équilibre, les charges doivent être financées par la contribution des établissements parties au GHT et les subventions accordées par l'ARS pour les projets HARPICOOP, management territorial de la qualité et GPMC de territoire.

	PREVISIONS 2019		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 - Charges de personnel	2 489 622,00	135 000,00	Titre 1 - Produits versés par
Titre 2 - Charges à caractère médical	0,00	0,00	Titre 2 - Autres produits de l'activité
Titre 3 - Charges à caractère hôtelier & général	230 000,00	2 584 622,00	Titre 3 - Autres produits
Titre 4 - Charges d'amortissements, de provisions et dépréciation, financières et exceptionnelles	0,00		
TOTAL DES CHARGES	2 719 622,00	2 719 622,00	TOTAL DES PRODUITS

Le compte de résultat prévisionnel consolidé
&
la marge brute

1. Le résultat consolidé

» Evolution du résultat consolidé :

Budgets	CF 2016	CF 2017	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018	EPRD 2019
Compte de résultat principal	-25 439 548,74	-18 309 014,33	-18 169 250,23	-15 247 432,00
Comptes de résultats annexes - USLD - CRPA B	104 413,39	-160 296,48	0,00	0,00
Comptes de résultats annexes - ECOLES - CRPA C	631 597,61	492 714,45	0,00	0,00
Comptes de résultats annexes - CSAPA - CRPA - P	108 731,49	70 490,23	0,00	0,00
Comptes de résultats annexes - DNA - A	103 391,33	983 521,01	574 305,00	1 775 109,00
Résultat consolidé	-24 491 414,92	-16 922 585,12	-17 594 945,23	-13 472 323,00

2. La marge brute

» Evolution de la marge brute :

	CF 2016	CF 2017	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018	EPRD 2019
Produits courants de fonctionnement (a)	761 141 008,54	764 188 099,04	777 358 170,08	773 275 716,00
Charges nettes courantes de fonctionnement (b)	740 096 401,01	743 710 315,51	757 557 909,86	746 844 495,00
MARGE BRUTE D'EXPLOITATION (a-b)	<u>21 044 607,53</u>	<u>20 477 783,53</u>	<u>19 800 260,22</u>	<u>26 431 221,00</u>
Taux de marge brute	2,76%	2,68%	2,55%	3,42%
Aides à l'exploitation	11 795 990,67	8 958 000,00	7 958 000,00	5 958 000,00
Marge brute hors aides d'exploitation	9 248 616,86	11 519 783,53	11 842 260,22	20 473 221,00
Taux de marge brute hors aides d'exploitation	1,23%	1,53%	1,54%	2,67%
Aides à l'investissement	9 214 569,00	9 214 569,00	9 194 799,00	10 448 202,00
Marge brute hors aides d'investissement	11 830 038,53	11 263 214,53	10 605 461,22	15 983 019,00
Taux de marge brute hors aides d'investissement	1,57%	1,49%	1,38%	2,10%
MARGE BRUTE HORS AIDES (EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT)	34 047,86	2 305 214,53	2 647 461,22	10 025 019,00
Taux de marge brute hors aides	0,00%	0,30%	0,34%	1,31%

Le tableau de détermination de la
capacité d'autofinancement prévisionnelle (CAF)

1. Le principe de la capacité d'autofinancement (CAF)

L'EPRD introduit, au-delà de sa dimension budgétaire, une dimension financière qui se traduit, en particulier, par un tableau de liaison entre les comptes de résultat prévisionnels (CRPP et CRPA) et le tableau de financement prévisionnel (TFP). Cette liaison permet de déterminer la capacité d'autofinancement (CAF) prévisionnelle (ou le cas échéant l'insuffisance d'autofinancement, IAF), qui alimente le tableau de financement prévisionnel, à partir du résultat prévisionnel.

La CAF est ainsi reconstituée selon la méthode dite additive :

Résultat net de l'exercice + dotations aux amortissements et aux provisions (C 68) - reprises sur amortissements et provisions (C 78) + valeur nette comptable des éléments d'actif cédés (C 675) - produits des cessions d'éléments d'actifs (C 775) - quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat (C 777)
= CAF (si positif) ou IAF (si négatif)

Le tableau de détermination de la CAF prévisionnelle est alimenté par le résultat prévisionnel des seuls comptes de résultat principal et de la dotation non affectée, ainsi que par les charges et produits non décaissables de l'ensemble des comptes de résultat prévisionnels.

A la clôture de l'exercice, le résultat constaté sur chacun des comptes de résultat annexes est également pris en compte.

Un schéma synthétique est présenté ci-dessous :

RÉSULTAT PRÉVISIONNEL (EXCEDENT)	RÉSULTAT PRÉVISIONNEL (DEFICIT)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés + Dotations aux amortissements et aux provisions SOUS-TOTAL 1	- Produits des cessions d'éléments d'actifs - Quote-part des subventions virée au résultat - Reprises sur amortissements et provisions SOUS-TOTAL 2
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (SI 1-2 > 0)	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (SI 1-2 < 0)

2. Le calcul de la CAF

La CAF prévisionnelle

Les prévisions de recettes et dépenses du compte de résultat principal et des comptes de résultat annexes engendrent une capacité d'autofinancement pour 2019 de 15 662 533 € :

Tableau de passage du résultat prévisionnel à la CAF prévisionnelle (1)

RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)		13 472 323,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
valeur comptable des éléments d'actif cédés	308 944,00	2 000 000,00	produits des cessions d'éléments d'actif
dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	34 198 394,00	2 499 501,00	quote part des subventions virée au résultat
		872 981,00	reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
SOUS-TOTAL 1	34 507 338,00	18 844 805,00	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	15 662 533,00		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)

» Contexte et enjeux

La capacité d'autofinancement représente la capacité pour le CHRU à dégager une « marge », en vue d'assurer le remboursement de ses emprunts et le financement de ses investissements.

» Evolution de la CAF/IAF

	2016	2017	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2018	EPRD 2019
CAF brute	16 341 312 €	5 569 353 €	6 875 882 €	15 662 533 €
CAF/ IAF nette	-18 949 049 €	-28 791 521 €	-24 104 621 €	-16 969 852 €

Le tableau de financement prévisionnel (TFP)

1. Le principe du tableau de financement prévisionnel (TFP)

Le tableau de financement est unique. Il retrace l'ensemble des opérations qui affectent la situation financière et patrimoniale de l'établissement et présente les ressources en capital de l'année et l'emploi qui en est fait.

La CAF (ou l'IAF) prévisionnelle déterminée comme indiqué précédemment constitue une ressource (ou un emploi) du tableau de financement prévisionnel.

Ainsi, les prévisions du tableau de financement corrigées de la CAF (ou de l'IAF) permettent de dégager la variation prévisionnelle du fonds de roulement, celle-ci constituant la ligne d'équilibre global de l'EPRD.

Un schéma synthétique est présenté ci-dessous :

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNELLE		CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNELLE	
Titre 1 : Remboursement des dettes financières		Titre 1 : Emprunts	
Titre 2 : Immobilisations		Titre 2 : Dotations et subventions	
Titre 3 : Autres emplois		Titre 3 : Autres ressources	
TOTAL DES EMPLOIS		TOTAL DES RESSOURCES	
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT		PRÉLÈVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	
TOTAL ÉQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ		TOTAL ÉQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ	

2. Les ressources du tableau de financement prévisionnel

Les ressources du tableau de financement prévisionnel sont de 4 ordres :

1. La capacité d'autofinancement : 15 662 533 €

La CAF prévisionnelle représente en théorie la principale source de financement de l'investissement.

2. Les emprunts – titre 1 : 46 537 400 €

Le calibrage des emprunts 2019 a été déterminé comme suit, conformément à la méthode utilisée lors des dernières trajectoires financières transmises à l'ARS :

$$\begin{aligned}
 & \text{montant des dépenses d'immobilisation 2019} \\
 & \quad - \text{subventions d'investissement 2019} \\
 & + \text{montant du remboursement des emprunts obligataires in fine pour les années d'échéance} \\
 & \quad \text{desdits emprunts (à savoir : 20M€ en 2019 ; 10M€ en 2020 et 10M€ en 2023)}
 \end{aligned}$$

Compte-tenu de la limitation du recours à l'emprunt pour l'établissement, le CHRU de Nancy sollicitera l'ARS pour être autorisé à souscrire un emprunt de 46,54 M€ en 2019.

3. Les dotations et subventions – titre 2 : 7 817 500 €

Les subventions attendues au titre de 2019 correspondent au solde de la subvention globale attendu au titre du projet de regroupement des laboratoires validé au COPERMO de juillet 2014.

4. Les autres ressources – titre 3 : 2 000 000 €

Les autres ressources sont constituées des produits de cessions d'éléments d'actif de la DNA, à savoir :

Année de cession	Patrimoine cédé	775 estimé	675 estimé	GAIN NET estimé
2018	Dommartin JDA VENDU	1,00	600 000,00	-599 999,00
	21 rue de l'Abbé Grégoire VENDU	182 000,00	0,00	182 000,00
	Spillmann Lay-St-Christophe bâtiments+terrain	900 000,00	99 960,00	800 040,00
	60 places Parking Pichon	480 000,00	354 736,00	125 264,00
TOTAL 2018		1 562 001,00	1 054 696,00	507 305,00
2019	Ex service technique St Julien J11 J12	1 000 000,00	58 146,00	941 854,00
	Logements de fonction 71 rue des jardiniers	780 000,00	1 201,00	778 799,00
	Bâtiment D - 8b rue Désilles CCEG	220 000,00	244 144,00	-24 144,00
TOTAL 2019		2 000 000,00	303 491,00	1 696 509,00

3. Les emplois du tableau de financement prévisionnel

1. L'insuffisance d'autofinancement : 0 €

L'insuffisance d'autofinancement devient un emploi et non plus une ressource du tableau de financement.

2. Le remboursement des dettes financières – titre 1 : 32 632 385 €

Ce montant intègre les remboursements devant intervenir en 2019 :

- sur les emprunts déjà contractualisés,
- y compris l'écriture annuelle de remboursement anticipé des emprunts obligataires in fine (4 611 111 €),
- ainsi qu'une estimation des remboursements en capital des nouveaux emprunts à souscrire au titre de la tranche 2019 du tableau de financement (cf. titre 2 des ressources du TFP)

A noter : Le remboursement à l'échéance de l'emprunt obligataire in fine souscrit en 2009 (20 M€) n'est pas une opération budgétaire.

3. Les immobilisations et les opérations majeures – titre 2 : 34 354 900 €

Cette somme se répartit comme suit :

- 22 000 000 € au titre des investissements courants, montant en baisse par rapport à 2018 compte-tenu du choix locatif pour le renouvellement d'équipements lourds d'imagerie (scanners Guilloz)
- 12 354 900 € pour le solde des dépenses du projet de réorganisation des laboratoires validé en COPERMO.

4. Le résultat du tableau de financement prévisionnel

Compte tenu de l'évolution des emplois et des ressources, le résultat du TFP présente un apport sur le fond de roulement de 5 030 148 €

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE		15 662 533,00	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	32 632 385,00	46 537 400,00	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	34 354 900,00	7 817 500,00	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	0,00	2 000 000,00	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	66 987 285,00	72 017 433,00	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT		0,00	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	72 017 433,00	72 017 433,00	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

L'EPRD synthétique et détaillé et tableaux des effectifs
CRPP et CRPA

1. L'EPRD synthétique

Présentation synthétique

La présentation synthétique de l'EPRD fait apparaître pour chacun des comptes de résultat prévisionnel, principal et annexes, ainsi que pour le tableau de financement prévisionnel, le montant des recettes et des dépenses prévisionnelles par titres.

Le tableau de détermination de la capacité d'autofinancement prévisionnelle (CAF) fait le lien entre les comptes de résultats prévisionnels et le tableau de financement.

L'éventuel apport ou prélèvement sur le fonds de roulement constitue la variable d'équilibre du tableau de financement, présenté par titres également, et plus généralement de l'EPRD.

L'EPRD synthétique comporte également, à titre d'information, un tableau reprenant la variation prévisionnelle du fonds de roulement, qui la complète par la variation prévisionnelle du besoin en fonds de roulement afin de faire apparaître la prévision de variation de la trésorerie.



EPRD 2019

DAF

Version n°1 du 31-12-2018

Page 47/48

1. EPRD synthétique

	PREVISIONS 2019		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	484 033 437,00	607 660 887,00	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	184 592 485,00	63 529 322,00	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général			Titre 3 : Autres produits
	71 890 947,00	107 603 583,00	
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	53 524 355,00		
TOTAL DES CHARGES	794 041 224,00	778 793 792,00	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00	15 247 432,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	794 041 224,00	794 041 224,00	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Tableau de passage du résultat prévisionnel à la CAF prévisionnelle (1)

RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)			RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
valeur comptable des éléments d'actif cédés	308 944,00	2 000 000,00	produits des cessions d'éléments d'actif
dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	34 198 394,00	2 499 501,00	quote part des subventions virée au résultat
		872 981,00	reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
SOUS-TOTAL 1	34 507 338,00	18 844 805,00	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	15 662 533,00		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL CONSOLIDE

	PREVISIONS 2019		
	CHARGES	PRODUITS	
Charges courantes d'exploitation	746 844 495,00	773 275 716,00	Produits courants d'exploitation
Charges financières	14 765 054,00	588 706,00	Produits financiers
Charges exceptionnelles, hors valeur comptable des éléments d'actifs cédés			Produits exceptionnels, hors produits des cessions d'éléments d'actifs et hors quote-part des subventions virées au compte de résultat, et transferts de charges
	5 721 396,00	9 129 056,00	
Capacité d'autofinancement prévisionnelle	15 662 533,00		Insuffisance d'autofinancement prévisionnelle
valeur comptable des éléments d'actif cédés	308 944,00	2 000 000,00	produits des cessions d'éléments d'actif
dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	34 198 394,00	2 499 501,00	quote part des subventions virée au résultat
		872 981,00	reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
TOTAL DES CHARGES	801 838 283,00	788 365 960,00	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00	-13 472 323,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	801 838 283,00	801 838 283,00	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE			CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	32 632 385,00	46 537 400,00	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	34 354 900,00	7 817 500,00	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois		2 000 000,00	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	66 987 285,00	72 017 433,00	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	5 030 148,00	0,00	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	72 017 433,00	72 017 433,00	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

	établissements ayant la personnalité juridique	autres établissements
Fonds de roulement estimé au 1er janvier	-4 263 527,60	0,00
Variation du fonds de roulement	5 030 148,00	0,00
Fonds de roulement prévisionnel au 31 décembre	766 620,39	0,00

Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursables in fine - anticipation du remboursement en capital(1) (cumul au 31/12)	14 888 889
--	------------

Equivalent de l'amortissement cumulé des emprunts in fine au 31 décembre (2)	
--	--

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE B

	PREVISIONS 2019		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	4 861 098,28	3 351 545,00	Titre 1 : Produits afférents aux soins
Titre 2 : Charges à caractère médical	245 860,00	1 214 691,00	Titre 2 : Produits afférents à la dépendance
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	1 458 440,72	2 193 272,00	Titre 3 : Produits de l'hébergement
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	226 109,00	32 000,00	Titre 4 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	6 791 508,00	6 791 508,00	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00	0,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	6 791 508,00	6 791 508,00	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE P

	PREVISIONS 2019		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de l'exploitation courante	299 169,00	2 634 551,00	Titre 1 : Produits de la tarification
Titre 2 : Charges de personnel	2 245 842,00	0,00	Titre 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation
Titre 3 : Charges de la structure	122 417,00	32 877,00	Titre 3 : Produits financiers et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	2 667 428,00	2 667 428,00	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00	REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	2 667 428,00	2 667 428,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE C

	PREVISIONS 2019		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	6 369 364,00	8 135 296,00	Titre 1 : Produits relatifs à l'activité d'enseignement
Titre 2 : Autres charges	2 425 175,00	659 243,00	Titre 2 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	8 794 539,00	8 794 539,00	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00	REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	8 794 539,00	8 794 539,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE A

	PREVISIONS 2019		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	0,00	2 347 400,00	Titre 1 : Produits de la DNA et de l'activité de production et de commercialisation
Titre 2 : Autres charges	572 291,00	0,00	
TOTAL DES CHARGES	572 291,00	2 347 400,00	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	1 775 109,00		
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	2 347 400,00	2 347 400,00	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE G

	PREVISIONS 2019		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	2 489 622,00	135 000,00	Titre 1 - Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	0,00	0,00	Titre 2 - Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	230 000,00	2 584 622,00	Titre 3 - Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	0,00		
TOTAL DES CHARGES	2 719 622,00	2 719 622,00	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00	REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	2 719 622,00	2 719 622,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS